

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 4 ET 5 NOVEMBRE 2013****Point 2 de l'ordre du jour****Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de  
l'Association d'accueil familial de jour (AAFJ)**

Lors de sa séance du 13 décembre 2010, le Conseil général acceptait d'accorder à l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère (ci-après l'Association) un cautionnement de Fr. 75'000.-- pour une durée de trois ans. Ce cautionnement arrivant à échéance à fin 2013, l'Association sollicite le renouvellement de ce cautionnement augmenté à Fr. 100'000.-- pour une durée de cinq ans.

L'adaptation du montant de Fr. 75'000.-- à Fr. 100'000.-- est justifiée par l'évolution du nombre d'enfants qui sont pris en charge par l'AAFJ ; les effectifs sont passés de 622 pour l'année 2010 à 823 enfants au 31 août 2013.

Pour rappel, l'Association verse les salaires des assistantes parentales alors que les parents ne paient les frais de garde qu'à la fin du mois courant. De plus, le don de la Loterie romande, qui finance largement l'Association, ainsi que la rétribution du Service de l'enfance et de la jeunesse pour la délégation de surveillance, ne sont versés que dans la seconde moitié de l'année. Un autre élément fragilise encore la trésorerie depuis l'an dernier du fait que la subvention cantonale accordée pour les enfants de moins de 6 ans est versée par tranches qui sont calculées sur les placements de l'année précédente.

Le système de trésorerie mis en place permet ainsi à l'Association de bénéficier d'une limite de crédit en compte-courant auprès d'un établissement bancaire pour faire face, le cas échéant, à d'éventuels manques de liquidités momentanés.

**Le Conseil communal demande au Conseil général de donner son approbation pour le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle d'un montant de Fr. 100'000.-- pour une durée de cinq ans en faveur de l'Association d'accueil familial de jour (AAFJ).**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL****Le Secrétaire général****J.-M. Morand****Le Syndic****Y. Menoud**